

ASSEMBLEE NATIONALE

=====

COMMISSION AFFAIRES ETRANGERES

=====

PRESIDENCE

=====

N° _____ AN/C.AE/Pr.17



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

=====

Bangui, le

A

**Son Excellence, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et
des Centrafricains de l'Etranger.**

BANGUI

Objet : Urgence liée à la Ratification de la Convention sur l'Interdiction de la mise au point, de la Fabrication et du Stockage des Armes Bactériologiques (Biologiques) ou à Toxines et sur leur Destruction.

Excellence, Monsieur le Ministre,

En attendant de recevoir officiellement la copie de la «**Convention sur l'Interdiction de la mise au point, de la Fabrication et du Stockage des Armes Bactériologiques (Biologiques) ou à Toxines et sur leur Destruction**», provenant du Président de l'Assemblée Nationale, je vous prie de trouver ci-jointe, la copie de cet Instrument ainsi que la liste des pays qui l'ayant déjà ou ne l'ayant pas encore ratifiée.

Aussi, j'ai l'honneur de vous signifier l'urgence pour le Gouvernement de déposer cet Instrument dans un bref délai sur le Bureau de l'Assemblée Nationale afin de permettre au Parlement de l'examiner aux fins de sa Ratification avant la tenue du 39eme Forum annuel de l'Action Mondiale des Parlementaires (PGA), sur le thème relatif à la : «**Prévention de l'Extrémisme Violent et des Atrocités de masse : Le Rôle des Parlementaires**» de l'Action Mondiale des Parlementaires (PGA) qui se tiendra du 27 au 28 Novembre 2017 à la Mairie de Milan (Italie) pour que la République Centrafricaine fasse désormais partie des Etats qui l'ont ratifiée.

Je souligne que cette Convention a été signée par la République Centrafricaine (RCA) depuis 1972.

Par conséquent, vu le contexte actuel de la RCA qui revient de très loin, surtout en ce qui concerne la précarité et la volatilité de la situation qu'elle traverse, j'estime

qu'elle a besoin du soutien des autres Etats frères, soutien qui se traduit d'ailleurs par la Ratification des Accords, Traités, Conventions, etc. notamment, dans le domaine sécuritaire. C'est pourquoi, la Ratification de cette Convention est d'une très grande importance car il s'agira d'un instrument légal qui permettra au pays de lutter contre l'introduction et la prolifération des armes bactériologiques (Biologiques) en République Centrafricaine, d'une part et d'avoir une voix délibérative lors de ce Forum annuel du PGA, d'autre part. C'est la raison pour laquelle la ratification de cette Convention par notre pays avant la tenue même de ce forum s'avère très capitale.

Fort de ce qui précède, je vous suggère de prendre les dispositions administratives et techniques nécessaires pour que le Gouvernement envoie au Parlement ladite Convention pour demander l'Autorisation de sa Ratification.

Je vous prie d'agréer, Excellence, Monsieur le Ministre, l'expression de ma Considération distinguée.

La Présidente

Hon. Emilie Béatrice EPAYE

PJ :

- Copie de la Convention ;
- Liste des Etats ayant ratifié;
- Liste des Etats n'ayant pas encore ratifié.